



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1
2 janvier 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 2 JANVIER 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR
INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'ÉRYTHRÉE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Gouvernement érythréen sur les efforts de réconciliation en Somalie, publiée par le Ministère des affaires étrangères le 30 décembre 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Tesfa Alem SEYOUUM

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement érythréen sur les efforts
de réconciliation en Somalie, publiée par le Ministère
érythréen des affaires étrangères le 30 décembre 1997

Les amis du peuple somalien et tous ceux qui souhaitent son bien-être continuent d'être extrêmement préoccupés par les événements douloureux qui secouent la Somalie depuis sept ans. Les liens historiques de solidarité et de respect mutuel qu'ils ont noués avec leurs frères somaliens lors de la lutte armée de libération ont été pour le Gouvernement et le peuple érythréens des raisons supplémentaires de jouer un rôle actif, dès l'éruption du conflit, dans les efforts menés à l'échelon sous-régional en vue de parvenir à un règlement rapide de la terrible crise.

Le Gouvernement érythréen a d'ailleurs critiqué dès le début l'intervention internationale menée par les États-Unis en décembre 1992, dont il a dénoncé les erreurs manifestes et plus particulièrement la vue à court terme et la place démesurée faite aux aspects militaires. Au cours des mois qui ont suivi, l'entreprise a été détournée de ses objectifs initiaux du fait de complications résultant de l'optique erronée adoptée par l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) et par le Cabinet du Secrétaire général de l'ONU. Le Gouvernement érythréen a alors manifesté sa vive opposition et protesté vigoureusement contre cette dérive, qui a ensuite été reléguée au second plan par la curieuse opération punitive menée contre le général Aidid, et il a fait valoir à juste titre qu'une chasse à l'homme dont l'issue était si incertaine ferait d'inutiles victimes civiles, mobiliserait tout un clan contre l'intervention et affaiblirait l'appui international dont celle-ci bénéficiait.

Avec ces expériences malheureuses comme toile de fond et après que quelque temps se soit écoulé sans qu'aucun progrès sensible ait été enregistré sur le terrain en Somalie, l'Éthiopie a pris l'initiative de réunir plusieurs formations politiques somaliennes à Sodere, en novembre 1996. Elle l'a fait conformément au mandat que lui avaient confié l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et il s'agissait en fait d'une initiative commune prise à l'échelon sous-régional. Le Gouvernement érythréen s'est naturellement félicité de ce nouvel effort de réconciliation. Il a cependant émis des réserves par les voies appropriées, notamment aux sommets de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, insistant sur la nécessité absolue de faire participer au processus de paix de Sodere des mouvements tels que celui mené par Hussein Aideed.

Le Gouvernement de la République arabe d'Égypte a pris le mois dernier une initiative visant à faciliter la réconciliation des factions somaliennes. Malheureusement, la dernière série de pourparlers n'a pas abouti comme on le souhaitait à un renforcement du processus de rapprochement des points de vue et de réconciliation entre les principaux protagonistes.

La situation étant ce qu'elle est, le Gouvernement érythréen tient à affirmer de nouveau les vues qui sont les siennes de longue date en ce qui concerne l'action menée pour favoriser la paix et la réconciliation en Somalie :

a) Toute initiative doit tenir compte de la complexité de la crise somalienne et de son caractère explosif;

b) Toute initiative qui aboutit, volontairement ou non, à exclure l'une quelconque des parties, ou qui paraît faire pencher la balance dans un sens favorable à une des factions, apparemment aux dépens de l'autre, est vouée à l'échec et ne conduira pas à l'objectif recherché que constituent la paix et la réconciliation. En dépit des bonnes intentions qui les inspirent, de tels efforts risquent même d'exacerber les luttes internes et d'attiser le conflit;

c) Il faut bien se rendre compte que le problème somalien ne peut être réglé que par le peuple somalien lui-même. Aucune initiative internationale ou sous-régionale ne saurait permettre de circonvenir cet impératif. Les voisins immédiats des Somaliens dans la sous-région, de même que les amis du peuple somalien situés ailleurs, peuvent bien sûr faciliter le processus long et ardu qui peut mener à la réconciliation et au renforcement de la confiance, si les principaux protagonistes le leur demandent expressément. Il faut cependant prendre toutes les précautions possibles pour faire en sorte que leur rôle de catalyseur reste correctement circonscrit.

Enfin, en même temps qu'il lance un appel à nos frères somaliens pour qu'ils fassent preuve du courage voulu pour mettre fin à ce drame déchirant, le Gouvernement érythréen s'affirme prêt, comme il l'a toujours été, à contribuer au processus de réconciliation en association avec ses partenaires de la région.
